

ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

TN/S/W/11

3 mars 2003

(03-1228)

Conseil du commerce des services
Session extraordinaire

Original: anglais

COMMUNICATION DE L'AUSTRALIE; DU CANADA; DU CHILI; DE CHYPRE; DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET DE LEURS ÉTATS MEMBRES; DE LA CROATIE; DE L'ESTONIE; DE LA GAMBIE; DE LA GÉORGIE; DU GUATEMALA; DE HONG KONG, CHINE; DE L'INDE; DE L'ISLANDE; DU JAPON; DE LA LETTONIE; DE LA LITUANIE; DE LA MALAISIE; DE MALTE; DU MEXIQUE; DU NIGÉRIA; DE LA NORVÈGE; DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE; DU PAKISTAN; DU PANAMA; DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE; DU PEROU; DE LA POLOGNE; DE LA REPUBLIQUE DE COREE; DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE; DE LA REPUBLIQUE KIRGHIZE; DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE; DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE; DE LA ROUMANIE; DE SINGAPOUR; DE LA SLOVENIE; DE LA SUISSE; ET DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Déclaration conjointe relative aux négociations sur les services
de transport maritime

Les délégations de l'Australie; du Canada; du Chili; de Chypre; des Communautés européennes et de leurs États membres; de la Croatie; de l'Estonie; de la Gambie; de la Géorgie; du Guatemala; de Hong Kong, Chine; de l'Inde; de l'Islande; du Japon; de la Lettonie; de la Lituanie; de la Malaisie; de Malte; du Mexique; du Nigéria; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; du Panama; de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; du Pérou; de la Pologne; de la République de Corée; de la République dominicaine; de la République kirghize; de la République populaire de Chine; de la République tchèque; de la Roumanie; de Singapour; de la Slovénie; de la Suisse; et du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu ont fait parvenir la communication ci-après au Secrétariat en demandant qu'elle soit distribuée aux membres du Conseil du commerce des services.

1. Nous sommes encouragés par le fait que les négociations ont commencé, suivant la procédure de demandes et d'offres, sur le commerce des services, y compris les services de transport maritime, conformément à la Déclaration ministérielle adoptée à la quatrième Conférence ministérielle, tenue à Doha en novembre 2001.

2. Les transports maritimes jouent un rôle important dans la facilitation des échanges mondiaux. Les quatre cinquièmes de ces échanges, en volume, sont effectués par mer. Le commerce par voie maritime continue de s'accroître de 9 pour cent environ par an pour ce qui est des marchandises conteneurisées. Les transports maritimes ne sont pas seulement un élément facilitant les échanges mais ils constituent aussi un service exportable important dans de nombreux pays, contribuant directement à leur PIB. Compte tenu de leur importance, il est essentiel de consolider une

./.

libéralisation sur les aspects de fond du secteur des services de transport maritime pour assurer le succès global du cycle de négociations commerciales en cours.

3. L'accès à un réseau mondial de services de transport maritime fiables, efficaces et rentables bénéficie à tous les Membres, y compris les pays en développement et pays les moins avancés Membres dont le commerce des produits sensibles aux prix est souvent un élément très important de l'économie. Les restrictions visant les services de transport maritime peuvent nuire à plusieurs facteurs économiques, y compris les prix à l'exportation et à l'importation et l'implantation de l'investissement étranger direct. La libéralisation est indispensable pour réduire les coûts des transports maritimes, offrir des choix plus grands aux chargeurs et assurer des livraisons rapides et efficaces. La libéralisation du secteur encouragera aussi l'investissement étranger, qui non seulement accroîtra les possibilités d'emploi dans le secteur lui-même mais favorisera aussi la croissance d'autres secteurs de services connexes. L'effet multiplicateur du secteur des services de transport maritime se fera sentir dans les services de réparation et de maintenance de navires, et de classification des navires ainsi que les services de distribution, les services professionnels, les services de communication, les services bancaires et les services d'assurance, etc.

4. Nous appelons tous les Membres à participer activement aux négociations en cours afin de parvenir à une libéralisation significative du secteur des services de transport maritime, compatible avec le développement durable, la sécurité et la sûreté, et d'assurer ainsi une large couverture de ce secteur dans le système commercial multilatéral et dans le cadre de l'AGCS.
